AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 2026-15 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Sonia Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le RÈGLEMENT NO 2026-15 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil des maires de la MRC du Granit du 21 octobre 2026.

Tel que le prévoit la loi, ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC ou en se rendant au bureau de la MRC du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi ou entre 8 h 30 et 12 h le vendredi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 22 octobre 2026.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière